



# Commission de Surveillance des Opérations Electorales

Procès-verbal n°1  
du lundi 16 septembre 2024

---

## Consultation par voie électronique et téléphonique

---

**Présidence :** Patrick ROUSSEAUX

**Secrétaire de séance :** Fabrice DUPONT

---

**Membres ayant participé à la consultation :** Alain COUTANT - Daniel LIEGEOIS - Joël PARIS

---

**Objet :** Contrôle et validation des candidatures à l'élection du Comité Directeur du District des Ardennes de Football pour la mandature 2024 - 2028 et des candidatures à l'élection de la délégation du District des Ardennes de Football pour les assemblées générales de la Ligue du Grand Est, mandature 2024 - 2028

(Appel à candidature publié officiellement sur le site du District des Ardennes de Football le 5 juillet 2024 ; la date limite de dépôt des candidatures étant fixée au jeudi 5 septembre 2024 à minuit)

### Protocole établi pour l'envoi

Transmission par courrier électronique, envoyé au District, à l'attention de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales à l'adresse [direction@districtfoot08.fffr](mailto:direction@districtfoot08.fffr)

### A] Candidatures pour l'élection au sein du Comité Directeur

Après avoir pris connaissance des différentes candidatures reçues à l'élection au sein du Comité Directeur,

Liste reçue le dimanche 1<sup>er</sup> septembre 2024, présentée par M. Guy ANDRÉ, liste complète de 20 membres conformément aux statuts

Liste reçue le mercredi 4 septembre 2024, présentée par M. Raphaël GOSSET, liste complète de 20 membres conformément aux statuts

### La Commission,

Après avoir effectué une demande auprès des services administratifs du District afin d'obtenir la situation administrative et le statut officiel de chacun des candidats de ces deux (2) listes,

Etudie les candidatures au regard des conditions générales d'éligibilité, tant générales que particulières, définies à l'article 13.2.1 des Statuts du District des Ardennes, l'élection ayant lieu au scrutin de liste bloquée (article 13.2.1 des Statuts du District).

1. Date de dépôt de la candidature, 30 jours avant l'Assemblée Générale, soit le 5 septembre 2024 au plus tard ;
2. Etre majeur à la date de candidature ;
3. Etre licencié depuis au moins six (6) mois, y compris pour la saison en cours ;
4. Etre domicilié sur le Territoire du District des Ardennes ou celui d'un district limitrophe ;
5. Ne pas être suspendu de toute fonction officielle par une suspension
6. Ne pas être condamné à une peine faisant obstacle à son inscription sur les listes électorales

Pour les représentants des arbitres et des éducateurs au sein de ces listes, ceux-ci doivent de plus valider les conditions particulières définies à l'article 13.2.2 des Statuts du District.

### La Commission,

considérant que les candidatures remplissent toutes les conditions fixées aux points précédemment listés, aucune pièce obligatoire n'étant manquante,

Par conséquent,

**Déclare la candidature des deux (2) listes conformes aux règlements.**

**Les membres de la Commission valident à l'unanimité ces candidatures pour présentation à l'Assemblée Générale du 5 octobre 2024.**

**BJ Candidatures pour l'élection de la délégation du District des Ardennes de Football pour les assemblées générales de la Ligue du Grand Est, mandature 2024 - 2028**

Liste des Candidatures reçues

	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Binôme 1	ANDRE Guy licence n° 2038608523	BOIE Sébastien licence n° 2543341461
Binôme 2	ARNOULD Guillaume licence n° 2057114169	CROSNIER Eric licence n° 2040001071
Binôme 3	BAUDIER Christian licence n° 2010016234	LANIQUE Hervé licence n° 2010016229
Binôme 4	GERMAIN Yoann licence n° 2067118529	MARCHOIS Damien licence n° 2020471583
Binôme 5	GILLES Christian licence n° 2007120478	KASPESZCZYK Cédric licence n° 2020389519
Binôme 6	MAIURANO Maïté licence n° 2543289566	DE OLIVEIRA Céline licence n° 9602437299
Binôme 7	SIMON Annie licence n° 2020835446	VASSAUX Tony licence n° 2038610916
Binôme 8	STOUPY Michel licence n° 2020835213	PERNELET Anne-Laure licence n° 2548261937
Binôme 9	VEDRINE David licence n° 2057110564	VALENTIN Laurent licence n° 2010354867
Binôme 10	VINCENT Miguel licence n° 2000473799	SIMON Jérôme licence n° 2020669830

**La Commission,**

Examine la situation des délégués des clubs de District aux Assemblées Générales de Ligue

Considérant que les candidatures remplissent toutes les conditions fixées aux points précédemment listés, aucune pièce obligatoire n'étant manquante,

**Déclare les dix (10) candidatures conformes aux règlements**

**Les membres de la Commission valident à l'unanimité ces candidatures pour présentation à l'Assemblée Générale du 5 octobre 2024.**

Suivant les dispositions des statuts du District des Ardennes de Football, les présentes décisions de la Commission sont prises en premier et dernier ressort. Elles sont susceptibles de recours en initiant une procédure de conciliation devant le C.N.O.S.F., dans un délai de 15 jours à compter de la notification de la décision de la C.S.O.E (article L. 141-4 et R. 141-5 du Code du sport). Le délai pour contester une décision en matière de contentieux électorale est de 5 ans auprès du Tribunal Judiciaire.

**Patrick ROUSSEUX**



**Fabrice DUPONT, secrétaire de séance**

